

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
LUNDI 17 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept et le lundi 17 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à SIEURAC, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : *Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean-Paul CAYZAC, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Christiane ENJALBERT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Hubert BERNARD, Michel GAGNON, Henri VIAULES, Michel DURAND, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean-Claude GASC, Jean Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Régis AMIEL, Sylvain VALERO Maurice ROUQUIER, , Pierre PAYRASTRE, Bernard TROUILHET.*

Excusés : *Mesdames et Messieurs Claude FABRE, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Suzane ALMOYNER Chantal MARIES, Jean Claude MADAULE, Jean-Philippe ROUMEGOUX.*

Participaient également à la séance :

*Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services
Madame Céline JOSSET, secrétaire.*

*Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance.***

*Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2007 est remis aux délégués.
Le procès verbal de la séance du 12 novembre est adopté à l'unanimité.*

Vie des commissions

Projets structurants :

- Médiathèque intercommunale

Hubert BERNARD rend compte des discussions de la commission. Celle-ci souhaite demander à l'architecte d'étudier des solutions alternatives d'implantations. Il indique que lors de la réunion Région-DRAC il a été admis par les partenaires financiers de prolonger la labellisation cyber base afin de permettre la poursuite de l'étude du projet, avec pour objectif de dépôt du dossier de demande de subvention DRAC en juin 2008

- Centre de ressources :

Jean Luc CANTALOUBE indique que la Commission Développement économique a été saisie de l'état d'avancement du projet. L'objectif est de finaliser le projet (fonctionnement et investissement) avant l'été pour une mise en service qui pourrait être programmée en septembre 2010.

Dans l'attente, deux visites sont prévues :

le 15 janvier 2008 à 17h 30 : Centre de ressources (Tarn et Dadou)

le 22 janvier 2008 à 15h 30 de l'espace ressources Causse entreprise (Castres MAZAMET)

1- *Haut Débit : Monsieur DURAND précise qu'une solution alternative à "Puech du CAYLOU" a pu être trouvée à LOMBERS et que les implantations suivent leurs cours, avec l'intervention du SDET pour la partie électrique.*

2- *Sentier de randonnée : Jocelyne SALVAN indique que conformément avec les engagements de la convention passée avec les propriétaires des emprises concernées par les chemins de randonnées d'intérêt communautaire, il conviendra de prendre les arrêtés de police municipale nécessaires pour interdire l'accès des Quads à certaines portions des chemins.*

3- *Collecte du verre : Hubert BERNARD indiqué que la collecte du verre sera assurée par un autre prestataire à compter de janvier.*

Adoption de l'Agenda 21 du Réalmontais

Monsieur le Président expose à l'assemblée que lors de sa séance en date du 4 novembre 2003 à Roumégoux, le Conseil de Communauté a adopté à l'unanimité son « projet de développement durable » qui définit les priorités de l'intercommunalité à moyen et long terme.

Le PDDR est bien engagé, mais une seconde impulsion semble nécessaire pour aller plus loin :

- dans les actions en faveur du développement économique et de l'environnement
- dans la maîtrise des outils permettant de conduire cette stratégie de façon durable
- afin de conforter les échanges avec la population et les acteurs économique et sociaux du territoire.

Grâce à l'aide financière et technique de l'Etat, du Département et de la Région Midi Pyrénées, apportée dans le cadre de l'appel à projet "Appui aux territoires ruraux", un travail d'approfondissement des premières orientations a été mené pour aboutir à un nouveau programme d'actions à court, moyen et long terme.

Ce projet a été présenté le mardi 11 décembre 2007 à Réalmont, aux élus et aux habitants impliqués dans la vie locale.

✎ Dorénavant, deux principes fondateurs guideront l'ensemble des actions de la Communauté de Communes du Réalmontais : la préservation de l'environnement et le souci de la concertation avec la population et les acteurs du territoire.

✎ Par ailleurs le projet renouvelé de développement de l'intercommunalité s'orientera vers les trois grands axes suivants :

- un développement économique et social durable
- une stratégie concertée en matière de services et d'équipements afin d'améliorer la qualité de vie des habitants
- un renforcement du positionnement stratégique et de l'identité du territoire.

Sylvain VALERO précise que cette démarche ne devra pas empêcher les communes de faire la participation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions et décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'Agenda 21 du Réalmontais, document cadre qui se substitue en le prolongeant au Projet de Développement Durable du Réalmontais,
- de mandater Monsieur le Président afin de soumettre l'agenda 21 du Réalmontais à la Région et à l'Etat pour obtenir sa labellisation.

Constitution d'un groupement de commande portage de repas avec les associations gestionnaires de service d'accueil des enfants

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Réalmontais assure dans le cadre d'une politique de maintien à domicile des personnes âgées le portage de repas aux personnes âgées du territoire intercommunal.

Il expose à l'assemblée que ce service ne peut plus être organisé par la Maison de Retraite de Réalmont.

Après avoir étudié les besoins sur le territoire et les modalités juridiques permettant de maintenir ce service auprès à la fois des personnes âgées et des associations gestionnaires d'un service d'accueil dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, il est proposé de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de services à bons de commande.

Afin que les associations qui le souhaitent bénéficient de conditions identiques à celles de la Communauté de Communes du Réalmontais pour assumer leurs services aux usagers et dans un souci d'économie d'échelles, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour ce marché.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention et propose qu'un comité de pilotage soit mis en place dès la mise en place de ce service afin d'assurer un suivi régulier du service et procéder à son évaluation annuelle.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de constituer, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, avec les associations gestionnaires de service d'accueil des enfants désignées dans la convention constitutive, un groupement de commande en vue de la passation de marchés de services à bons de commande, pour les repas aux domiciles des personnes âgées et aux structures collectives d'accueil des enfants, à hauteur des besoins respectifs à définir en annexe de la convention.
- d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention constitutive et son annexe, définissant les modalités de ce groupement
- de créer un budget annexe relatif au portage de repas à domicile pour les personnes âgées
- de désigner un comité de pilotage pour faire le suivi régulier et l'évaluation annuelle de ce service

Attribution marché garages communautaires.

Monsieur le Président expose les grandes lignes de l'opération concernant la construction de garages communautaires, projet réalisé sur un terrain mis à disposition par la ville de Réalmont. Il précise que ce marché passé après appel d'offres ouvert comporte 9 lots.

Il propose de retenir les propositions de la commission d'appel d'offres, réunie les lundi 19 et jeudi 29 novembre 2007, qui a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes pour les montants hors taxe ainsi précisés :

lot 1 : VRD - Espaces verts	Bardou et Fils	57 816,75 €
lot 2 : Gros Œuvre - Carrelage - Faïences	Martorel	62 964,02 €
lot 3 : Charpente métallique - Serrurerie	MIC	56 107,73 €
lot 4 : Couverture - Etanchéité - Bardage	ATE	36 146,91 €
lot 5 : Menuiseries PVC et bois	SARL Durand	5 312,00 €
lot 6 : Plâtrerie - Faux plafonds	SARL Garcia	4 629,98 €
lot 7 : Plomberie - Sanitaire	SARL Baïta	8 458,45 €
lot 8 : Electricité - VMC	Lagrèze & Lacroux	7 690,50 €
lot 9 : Peinture	Lacombe	<u>1 664,98 €</u>
Total		240 791,32 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'attribuer ces marchés pour un montant total de 240 791.32 €ht et d'inscrire par décision modificative les crédits supplémentaires à cette opération;
- de mandater Monsieur le Président pour signer l'ensemble des marchés ainsi que la convention de mise à disposition des terrains avec la ville de Réalmont.

Décision modificative 2007-3.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'adopter la décision modificative N° 2007/3 suivante destinée à ajuster les prévisions budgétaires et à procéder aux nouvelles inscriptions budgétaires rendues nécessaires.

CHAP		FONCTIONNEMENT		€	F
011		011		5 000 €	32 797,85 F
	60612	électricité		200 €	1 311,91 F
	60631	entretien		500 €	3 279,79 F
	60632	fournitures équipement		-700 €	-4 591,70 F
	61551	entretien véhicules		5 000 €	32 797,85 F
023		virement à la section d'investissement		15 000 €	98 393,55 F
022		dépendes imprévues		-5 000 €	-32 797,85 F
68	6875	provision pour risques		-15 000 €	-98 393,55 F
		total dépense		0 €	0,00 F

opération		ART	INVESTISSEMENT		€	F
			dépenses			
47	16878	subvention annuité passerelle		4 500 €	29 518,07 F	
66	2188	SRIC : signalisation police		3 000 €	19 678,71 F	
59	2317	garages communautaires		96 000 €	629 718,72 F	
63	218	Acquisition matériel mobilier 07		-7 500 €	-49 196,78 F	
		total		96 000 €	629 718,72 F	
		recettes				
OFl	158	provisions		-15 000 €	-98 393,55 F	
021		virement S° fonctionnement		15 000 €	98 393,55 F	
63	1641	garages communautaires		96 000 €	629 718,72 F	
		total		96 000 €	629 718,72 F	

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Centre de gestion : Participation à la consultation "Assurance statutaire"

Monsieur le Président expose :

- Que la Communauté de Communes du Réalmontais souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Communauté de Communes du Réalmontais une connaissance éclairée de l'offre.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25 et 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux ;

Vu les articles L. 140-1 et suivants du Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 35,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité et décide :

Article 1^{er} : La Communauté de Communes du Réalmontais souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le Centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2009. La Communauté de Communes du Réalmontais charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La Communauté de Communes du Réalmontais se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La Communauté de Communes du Réalmontais précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les Collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

*agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

*agents non affiliés à la CNRACL :

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Article 3 : La Communauté de Communes du Réalmontais souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Article 4 : La Communauté de Communes du Réalmontais autorise le Président à transmettre au Centre de gestion les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années.

Prolongation du contrat de Monsieur Sébastien CLAUZEL.

Afin de faire face à ses besoins et sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de renouveler le contrat hebdomadaire, durée 17h 50 de Monsieur Sébastien CLAUZEL, pour une durée de 6 mois à compter du 15 janvier 2008.

Par ailleurs et au regard de la bonne organisation des services il est proposé d'intégrer ses missions dans une convention de partage de service à signer avec la ville de Réalmont au titre de l'article L 5211-4-1 du CGCT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions et d'habiliter Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Projet de Centre de Ressources Intercommunal : candidature à une labellisation "Relais de services publics"

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes du projet de Centre de Ressources intercommunal qui vise à regrouper autour d'un espace ressources dédié aux entreprises et aux partenaires institutionnels, un ensemble de services publics ou au public œuvrant dans le domaine économique et social.

Il précise que ce projet a pu bénéficier du soutien de l'ensemble des partenaires sollicités sur le financement de l'équipement et que ce projet entre désormais dans une perspective opérationnelle.

Dans un souci d'innovation, de mutualisation des moyens et afin d'améliorer durablement les services à la population sur l'ensemble du bassin de vie, il propose de présenter auprès de l'Etat une candidature à une labellisation "Relais de Service Publics" sur ce projet innovant qui s'inscrit pleinement dans les orientations de l'agenda 21 du Réalmontais.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de présenter sa candidature au label "Relais de Services Publics" sur le projet de Centre de Ressources ;
- de solliciter les aides financières prévues à ce titre qui conditionnent le fonctionnement du guichet unique ;
- de solliciter l'appui et l'accompagnement de l'Etat afin de mobiliser l'ensemble des partenaires susceptibles de venir conforter cette démarche innovante en milieu rural.

Projet de Centre de Ressources Intercommunal : candidature à un point d'appui de la Maison Commune emploi formation de l'Albigeois et des Bastides.

Monsieur le Président rappelle les grandes lignes du projet de Centre de Ressources intercommunal qui vise à regrouper autour d'un espace ressources dédié aux entreprises et aux partenaires institutionnels, un ensemble de services publics ou au public œuvrant dans le domaine économique et social.

Il précise que le renforcement du volet emploi et formation, qui n'est pas actuellement structuré sur le territoire, figure parmi les priorités définies dans le cadre de l'agenda 21 du réalmontais et s'inscrit dans les orientations du schéma de service du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Il souligne que les caractéristiques du projet de centre de ressources, le renforcement possible des partenariats avec les structures présentes sur le territoire, confortent la candidature du réalmontais afin d'accueillir dans cet équipement un point d'appui de la Maison Commune emploi formation de l'Albigeois et des Bastides.

Afin d'améliorer durablement l'information le conseil et l'accompagnement des jeunes, adultes, demandeurs d'emploi et salariés sur l'ensemble du bassin de vie, il propose de présenter une candidature pour ce point d'appui destiné à simplifier l'accueil, l'information et l'orientation dans le domaine de l'emploi et de la formation et à venir en appui du développement local.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de présenter sa candidature à un point d'appui de la maison commune emploi-formation de l'Albigeois et des Bastides ;
- de mandater Monsieur le Président afin de présenter le dossier de candidature ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

A l'occasion de la fin du mandat, Jean Luc CANTALOUBE invite l'ensemble des délégués, leurs suppléants et les services de la C.C. R. à participer à un repas convivial programmé le 10 janvier 2008 à Saint Antonin de Lacalm.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.